



COMMUNIQUE DE PRESSE NATIONAL - PARIS – 22 JUILLET 2021

Un nouvel accord-cadre entre le CNRS et le CEA

Le CNRS et le CEA ont signé jeudi 22 juillet, un nouvel accord-cadre qui vient renforcer et actualiser une collaboration de longue durée d'ores et déjà fructueuse.

Signé pour 5 ans, ce nouvel accord-cadre remplace le précédent datant de 1995. Il permet ainsi de mettre à jour, d'harmoniser et de simplifier toutes les modalités d'associations entre le CEA et le CNRS, que ce soit dans la gestion de structures communes ou dans la prise en compte des questions de propriété intellectuelle.

« Cet accord-cadre marque la richesse des relations qu'entretiennent le CEA et le CNRS depuis de nombreuses années et s'inscrit dans une volonté de poursuivre nos collaborations de manière renforcée. Il touchera plus de 1 700 personnes travaillant dans des structures communes. La recherche permet de mieux comprendre les grands défis de la société et de contribuer à y répondre : c'est ce que nous nous attachons à faire ensemble, aux côtés de nos partenaires », déclare Antoine Petit, président-directeur général du CNRS, lors de la signature du nouvel accord-cadre entre le CNRS et le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA) le 22 juillet au siège du CNRS.

« Le CEA et le CNRS, c'est une longue collaboration. Cette nouvelle convention témoigne de notre volonté commune de décloisonner la recherche. L'avenir est à la collaboration, à l'approfondissement des échanges entre organismes, à la poursuite de l'ouverture et à la création de passerelles avec l'université, l'entreprise en ayant toujours à l'esprit la finalité de nos recherches pour les citoyens. Ensemble, avec nos partenaires et le soutien de l'Etat, nous dessinons une nouvelle façon de faire de la recherche au service de la société », déclare François Jacq, administrateur général du CEA.

Le périmètre de ce partenariat comprend 49 unités communes : 24 unités mixtes de recherche, 7 unités d'appui à la recherche, 4 équipes mixtes de recherche et 14 fédérations de recherche. Le CEA et le CNRS travaillent également ensemble dans de nombreux réseaux, dont 28 groupements de recherche qui ont des missions d'animation et de structuration de la communauté française autour d'un domaine thématique donné, et dans des infrastructures de recherche nationales. Plus de 1 700 personnes sont ainsi concernées par la signature de cette entente. Cette collaboration se traduit par ailleurs par un portefeuille d'environ 500 familles de brevets et logiciels, un des plus importants développés entre deux organismes de recherche publics français.

Dans le cadre de cet accord, un comité de concertation stratégique sera mis en place afin que les deux organismes puissent échanger sur les orientations à prendre et leurs positions communes. Huit comités de coordination thématiques couvriront les disciplines au cœur des



collaborations : physique nucléaire et hautes énergies, nanosciences, sciences du vivant et médecine du futur, neurosciences, calcul scientifique, hydrogène, quantique et cybersécurité. Ces trois derniers thèmes font d'ailleurs l'objet de Programmes et équipements prioritaires de recherche (PEPR), dont le pilotage a été confié conjointement aux deux organismes, avec un budget respectif de 80 millions d'euros, 150 millions d'euros et 65 millions d'euros, les PEPR « Technologies quantiques » et « Cybersécurité » étant co-pilotés avec Inria.

L'accord-cadre marque ainsi le début d'une collaboration institutionnelle renouvelée.



© Cyril Frésillon / CNRS Photothèque

Contactsp

Presse CNRS | Priscilla Dacher | T +33 1 44 96 46 06 | priscilla.dacher@cnrs.fr
Presse CEA | Camille Decroix | T + 33 6 63 68 52 83 | camille.decroix@cea.fr